

Journal des traducteurs Translators' Journal

Regards neufs sur la traduction

Robert Dubuc

Volume 10, numéro 4, 4e trimestre 1965

Numéro anniversaire (1955-1965)

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061162ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061162ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dubuc, R. (1965). Regards neufs sur la traduction. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 10(4), 129–133. <https://doi.org/10.7202/1061162ar>

REGARDS NEUFS SUR LA TRADUCTION

Par R. DUBUC,
Radio-Canada, Montréal

¶ Cent ans de traduction — bilan sommaire

A l'heure où le Canada français s'interroge sur son destin et remet en question toutes les valeurs qui ont contribué à façonner sa personnalité propre, il ne faudrait pas laisser pour compte le rôle qu'y a joué la traduction. Elle a exercé sur la langue du Canada français une influence qu'on peut juger discutable, mais qui reste incontestable.

M. Pierre Daviault aimait à répéter, à la suite de Léon Lorrain, que nous étions un peuple de traducteurs. Cette observation souligne nettement que la traduction, depuis cent ans, a été le véhicule principal de nos acquisitions linguistiques. La majorité des additions lexicologiques, sémantiques et syntaxiques apportées au fonds français d'avant la conquête de 1763 se sont opérées par le biais de la traduction.

La vie sociale du Canadien français est baignée par la traduction. Le secteur de l'information — si important aujourd'hui — est tributaire à 80 p. 100 de la traduction. La nouvelle que le Canadien français lit dans son journal, entend à la radio ou à la télévision a fait l'objet d'une traduction à un moment ou l'autre. Si l'on excepte le secteur des professions libérales — et encore ! — le peu de français servi au travailleur canadien-français l'est dans une langue traduite : conventions collectives, règlements, polices d'assurance collectives, etc. De son côté, la langue juridique s'inspire grandement de la traduction : les lois fédérales sont entièrement traduites ; les lois provinciales ont emprunté leur terminologie en grande partie au vocabulaire des lois traduites, quand elles ne se sont pas contentées de calquer directement les expressions juridiques anglaises.

La vie domestique, qui était jusqu'à ces derniers temps le secteur le moins menacé, est aujourd'hui envahie par la publicité traduite. Tous les appareils électroménagers ont reçu leur désignation sur les fonts baptismaux de la traduction.

Dans ces conditions, la traduction ne pouvait pas ne pas exercer une influence marquante sur l'évolution du français au Canada. La qualité de cette influence est en raison directe de la qualité de la traduction. Or, dans la plupart de ces domaines, nous avons eu beaucoup plus de « traducteurs » que de traducteurs véritables. On a cru et l'on croit encore trop facilement qu'il suffit d'être bilingue pour être sacré traducteur. L'inconscience dont on a fait preuve à cet égard compte pour beaucoup dans la piètre qualité des traductions mises en circulation. Dans ces circonstances, la traduction porte une large part de responsabilité dans la dégénérescence du français au Canada.

Un redressement se dessine. Depuis quelques années, l'apparition de véritables traducteurs de profession a sensiblement amélioré la situation. Le Bureau de traduction du gouvernement fédéral — dont on se plaît parfois à dire tant de mal — a fait en ce domaine oeuvre de pionnier. Des hommes comme Hector Carbonneau, Pierre Daviault et Louis-Philippe Gagnon et, à leur suite, David Fortin, Laurent Clément, Henriot Mayer et nombre d'autres ont fait que la traduction, à un certain niveau du moins, a cessé d'être un travail de *rebouteux*. Un effort similaire s'est fait à Montréal sous l'égide de Publicité-Service et des écoles de traduction de l'Université McGill et de l'Université de Montréal. De son côté, le Comité de linguistique de Radio-Canada a entrepris, il y a cinq ans, un travail d'épuration et d'enrichissement de la langue qui devrait porter fruit. Tout cela nous laisse entrevoir un avenir plus serein.

Telle qu'on l'a exercée depuis cent ans, qu'est-ce que la traduction nous a donné? Elle a fait échec à l'anglicisation totale du vocabulaire, surtout dans la langue écrite. Les anglicismes ou xénismes qu'on tolérait assez volontiers dans la conversation demandaient à être traduits en passant dans la langue écrite. Avec les moyens du bord, les traducteurs se sont efforcés de lutter contre la marée montante des mots anglais.

Par contre, trop souvent on se contentait de calquer l'expression anglaise, sans prendre la peine de vérifier si la désignation n'existait pas déjà en français. C'est ainsi qu'on a accredité à tort certains calques qui font double emploi avec les termes reçus en français universel: coupe-vent (*blouson*), long-jeu (*microsillon*), compliments de la saison (*mes meilleurs voeux*), thérapie occupationnelle (*ergothérapie*), etc.

La manie de la traduction littérale nous a même conduits à juger en certains cas de la valeur d'une expression française en fonction de sa correspondance à l'expression anglaise. En subordonnant ainsi le français à l'anglais, on le condamne à plus ou moins brève échéance à une existence purement marginale.

Les entorses que les mauvaises traductions ont fait subir à la syntaxe sont peut-être moins évidentes mais beaucoup plus pernicieuses. En attaquant la syntaxe, c'est la pensée qu'on touche. Les mots ont beau avoir une consonnance française, l'âme n'y est plus. Un esprit français ne pourrait jamais dire: « Moi pour un », « en autant que je suis concerné », « la jeune fille que je sors avec ». Cette gangrène de la syntaxe a par ailleurs faussé nos automatismes linguistiques, principal conditionnement du locuteur moyen à l'égard de sa langue. J'en veux pour preuve les difficultés que pose au Canadien l'emploi correct des prépositions, usage qui ne crée aux Français aucun ennui particulier.

Ainsi ce n'est pas tellement la traduction qui est en cause, mais bien plutôt la façon dont on l'a exercée. Toutefois, sur le plan psychologique, on peut se demander si même une traduction d'excellente qualité ne peut pas avoir à la longue des effets néfastes. Le « tout traduit » dont on a assouvi notre nationalisme militant n'était en somme qu'un pis aller. La traduction ne peut tenir lieu de création. Il y a dans l'opération de traduction une mise en tutelle inévitable de la langue d'arrivée, en l'occurrence le français. Il faut rendre en français des conceptions qui sont étrangères à l'esprit français. Faire des traductions l'unique aliment intellectuel d'un peuple, c'est le condamner à la « bâtardise » spirituelle. C'est évidemment ce dont nous sommes menacés.

¶ Traduire n'est pas créer

De par sa nature même, la traduction met un mode d'expression au service d'une pensée qui lui est étrangère. Le traducteur de langue française, par exemple, doit s'efforcer de rendre avec les moyens d'expression de sa langue un texte pensé, conçu dans une optique différente de celle qu'aurait un texte directement rédigé en français sur le même sujet. Cette association d'un mode de pensée à un mode d'expression étranger entraîne des conséquences tant sur le plan de la pensée que sur celui de l'expression.

Sur le plan de la pensée, le danger peut provenir d'une trop grande consommation de traductions. Le peuple dont tout le menu intellectuel est composé de traductions risque de perdre à plus ou moins brève échéance son entité propre. On lui injecte une pensée qui, de fait, lui est étrangère. C'est dire qu'il y a lieu de s'inquiéter de notre situation de « peuple traducteur », de notre dépendance quasi complète de la traduction dans les domaines de l'information, de la publicité et de l'administration.

Mais c'est encore sur le plan de l'expression que la traduction fait davantage sentir son influence.

Toute langue a, par rapport à une autre, des points forts et des points faibles. Quand on s'exprime directement dans une langue, on utilise automatiquement les procédés les plus expressifs de cette langue. Mais ces procédés, propres à une langue, n'ont pas nécessairement d'équivalents dans une autre langue. La traduction place donc la langue d'arrivée dans une situation désavantageuse, qui la handicape. Un écrivain de grand talent peut certes pallier ce handicap. L'exemple d'un Gide le prouve assez bien. Mais peut-on raisonnablement exiger autant de ressources de tous les traducteurs ? En règle générale la qualité de la traduction dépend de l'aptitude du traducteur à résoudre ce hiatus entre la langue de départ et la langue d'arrivée.

Il y a des signes qui permettent à l'oeil le moins averti de déceler une traduction en français. Ce sont d'abord la fréquence de tournures qui, bien que françaises, sont d'un usage plutôt rare dans les textes originaux. Ce sont aussi les chevilles syntaxiques : *aux fins de, pour fin de, en ce qui a trait à, en ce qui concerne* . . . les passifs intempestifs, les charnières insolites (prépositions fautives, ligatures douteuses, etc.) et les calques morphologiques ou syntaxiques. Dans ces conditions, la langue de traduction, alourdie et même dénaturée, perd son élan et ses caractéristiques propres. On en vient à conclure — phénomène si courant dans nos milieux bilingues à sens unique — à la pauvreté de la langue de traduction. Le français se trouve déprécié parce qu'il est moins apte que l'anglais à rendre une pensée anglaise. On fausse ainsi la perspective en mettant le français dans un état permanent de sujétion. Aucune langue dans de telles conditions ne pourrait garder sa vitalité.

La traduction a un rôle très important à jouer dans le monde moderne. « Personne ne contestera que la traduction ne soit aujourd'hui l'une des activités essentielles de la vie internationale. Dans tous les pays, le traducteur est devenu l'auxiliaire indispensable non seulement des hommes politiques et des diplomates, mais encore des commerçants, des agents de presse, des industriels, des techniciens, des écrivains, et, d'une façon générale, de

tous ceux qui ont un produit matériel ou une oeuvre de l'esprit à faire connaître hors des frontières nationales¹.»

On remarquera cependant que, dans tous les cas où la traduction doit jouer son rôle, elle est précédée d'une création originale. Elle remplit à l'égard de la pensée créatrice une fonction de complément ou d'appoint : elle n'en est pas le succédané.

Le malheur est qu'au Canada français, on a cru que la traduction pouvait tenir lieu de tout. L'entreprise privée, les agences de presse et de publicité, les gouvernements ont cru qu'il suffisait de tout faire traduire de l'anglais pour nous rendre justice. C'était oublier pourtant qu'on ne se réalise vraiment qu'en s'exprimant. Laisser tout le travail de conception ou de création s'opérer uniquement en anglais, c'était se condamner à une sous-civilisation. Dans toute notion de bilinguisme ou de biculturalisme, c'est un point à ne pas perdre de vue. La traduction ne doit pas être la charnière du bilinguisme : elle ne peut en être qu'une des manifestations. En d'autres termes, il ne suffit pas de traduire, il faut encore pouvoir être traduit. Montesquieu disait la même chose en termes plus élégants : « Si vous traduisez toujours, on ne vous traduira jamais. »

Il se crée entre le mode d'expression et la pensée une parenté qu'on a souvent soulignée. Le frère Untel², entre autres, a bien montré que nos carences linguistiques étaient le fruit d'une indigence de pensée. Mais la pensée se précise et s'affermi par l'expression. Si l'on ne demande jamais au Canadien français de s'exprimer et, ce qui pis est, si l'on n'offre à sa consommation que des textes traduits, comment veut-on que sa pensée puisse avoir quelque vigueur ?

Nos carences linguistiques sont réelles — trop réelles hélas ! — mais elles ne doivent pas nous empêcher de nous exprimer. C'est par l'expression et la création que notre langue pourra le mieux s'épurer. Il faut certes nous employer à corriger ce que notre langage peut avoir de déficient et de fautif, mais cet effort de correction manque irrémédiablement sa cible s'il aboutit à gêner l'expression de la pensée. Personne n'est nanti de l'infaillibilité grammaticale : que la crainte de faute à commettre de nous conduise pas au mutisme. Qu'on accepte de se faire corriger sans en être humilié. C'est la voie qui conduit à la purification !

La langue crée la mentalité, elle impose une forme, une conception à toute communication. C'est cette unité de la langue et de la pensée qu'il nous faut retrouver et que l'abus de la traduction menace de nous faire perdre à jamais. Il faut traduire par nécessité, non par facilité.

*
* *

La traduction ne doit donc porter que sur des choses importantes. Il n'y a pas lieu de surcharger les bureaux de traduction de monceaux de traductions purement « documentaires » dont l'utilité principale est d'attester pour la postérité l'unilinguisme des fonctionnaires ou chefs de service en

1 — Robert Le Bidois, « *Le Traducteur, ce méconnu...* », *le Devoir*, Montréal, 17-2-61.

2 — Cf. *Les Insolences*, Montréal, Édit. du Jour, 1960.

place. Les cadres devraient être suffisamment bilingues pour permettre à chacun de travailler dans sa propre langue sans avoir recours à la traduction. Toutefois, rappelons que c'est aux spécialistes de la traduction que revient de traduire les textes officiels. Nous avons trop souffert des « oeuvres » de bilingues en ce domaine pour institutionaliser des pratiques qui les sacreraient rédacteurs ou traducteurs.

Le mieux serait peut-être de doter nos entreprises bilingues de services de *traduction-rédaction* qui auraient pour fonction d'assurer la qualité des textes officiels — c'est-à-dire destinés à la publication — dans les deux langues. En groupant traducteurs et rédacteurs, on conjugue les ressources propres à chaque métier. Le traducteur connaît habituellement très bien le mécanisme interne de sa langue: il est averti des pièges qui guettent le bilingue; l'exercice de son métier a développé chez lui un esprit d'analyse qui lui permet de repérer facilement ce qui cloche dans une phrase ou dans un texte. Le traducteur a su enfin mettre au point des techniques de recherches en terminologie, ce qui permettrait à de tels services d'établir et d'utiliser un vocabulaire conforme au français universel ou au bon usage anglais. On pourrait ainsi remédier à l'anarchie qui menace le vocabulaire des diverses techniques.

A ces ressources, les rédacteurs ajouteraient leur esprit inventif, une certaine souplesse dans le maniement de la langue et l'utilisation des procédés expressifs qui lui sont propres.

Nous ne sommes plus au temps où l'on apprenait à s'exprimer avant d'acquérir une spécialité. La rédaction technique devient donc un métier ou une profession, en elle-même. Dans l'entreprise moderne — publique ou privée — il faut confier à des spécialistes de la rédaction le soin de rédiger les textes officiels: conventions, règlements, circulaires, etc. Le malheur est qu'un grand nombre de rédacteurs « professionnels » ne possèdent pas suffisamment leur langue pour lutter contre les écueils qui guettent le rédacteur dans un milieu bilingue. C'est ici que le traducteur pourra rendre des services essentiels, parce que son métier l'a précisément rompu à dominer ces difficultés.

¶ Conclusion

La traduction est un beau métier. La traduction doit jouer dans la société moderne un rôle capital. Il n'est pas du tout question de contester ces vérités fondamentales. Mais rien ne dessert autant un art que de le faire servir à des fins qui lui sont étrangères. La traduction — même la plus parfaite — ne saura jamais tenir lieu de créations originales, même dans l'administration. Quand bien même on décuplerait le débit de tous les bureaux de traduction de l'Etat, on ne nous fera pas croire qu'il s'agit là d'un bilinguisme véritable. D'ailleurs cet accroissement du débit se fait le plus souvent au détriment de la qualité. Quand on ne respecte pas la nature des choses, on les dénature. C'est un truisme. Mais il semble qu'il ne soit pas inutile de le rappeler.

